

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Budget primitif 2026 –
budget annexe
LOTISSEMENT PARC DE
LA ROCHE

SÉANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 24 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 18 février 2026 s'est réuni en salle du Conseil TOURNILHAC à la
Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,
Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie
DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,
Monique MORENO, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Serap ALP, Farida LAÏD,
Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et
Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à David DEROSSIS,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Catherine PAPUT,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Yoann BENTEJAC à Francis ROUX,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Didier STURMA

BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PARC DE LA ROCHE

- Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- **Considérant** la teneur du rapport d'orientation budgétaire, le débat d'orientation budgétaire du 2 février 2026 et les commissions des finances des 15 et 26 janvier 2026 et du 11 février 2026 ;
- **Considérant** le budget primitif de l'exercice 2026 du budget LOTISSEMENT DU PARC DE LA ROCHE présenté par le Maire ;

Le budget primitif 2026 du budget annexe LOTISSEMENT PARC DE LA ROCHE s'équilibre de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	967 596,32	1 230 973,45
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 263 377,13	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 230 973,45	1 230 973,45
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 275 369,69	1 275 369,69
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 275 369,69	1 275 369,69
TOTAL DU BUDGET (4)		2 506 343,14	2 506 343,14

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITÉ AVEC 28 VOIX POUR, et 3 VOIX CONTRE (Annie CHEVALDONNÉ, Claire JOYEUX, Philippe BARRAU) :

- **Adopte** le budget primitif pour l'exercice 2026 du budget annexe LOTISSEMENT PARC DE LA ROCHE tel que décrit dans le document annexé :
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Didier STURMA

Le Maire,



Stéphane RODIER

